ARRONDISSEMENT CASTRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 9 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. MOURET Alexis et après convocations régulièrement faites à domicile le

Nombre de Membres :

19

En exercice:

Présents:

16

Votants:

19

Présents:

Mrs - Mmes: MOURET Alexis - CANOVAS Françoise - CROS Jérôme VISTE-ESTIEU Muriel - SEGUIER Christian - CARME Cédric - KESZNER Patricia - BERNARD-BERMOND Delphine - DURAND Julie - GIMENO Nicole - FABRE Claude - GIL COSTA Francisco - CATHALA-SUC Nicole - VIDAL Alain - MAFFRE Xavier - BETEILLE Martine

Ont donné pouvoir :

ALQUIER Jérémy à SEGUIER Christian

NEGRE Magali à KESZNER Patricia Anthony DURAND à MAFFRE Xavier

Secrétaire de séance : Jérôme CROS

OBJET : Réhabilitation des anciens locaux de l'Hôtel de ville : demande de subvention DETR

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de réhabiliter les anciens locaux de l'Hôtel de Ville, situés avenue de la Méditerranée pour développer l'offre des services essentiels aux personnes, et pour compléter l'offre médicale et paramédicale existante.

Le montant des travaux est estimé à 39 003.93 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité SOLLICITE le concours de l'Etat pour l'obtention d'une aide financière dans la catégorie 4:

• Maintenir la présence des services publics et développer les services essentiels aux personnes pour permettre la réhabilitation des anciens locaux de l'hôtel de ville.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES

1. Menuiseries (devis HT)		16 317.80 €
2. Matériel et fournitures pour travaux en régie		10 988.90 €
3. Branchement énergie		1922.23 €
4. Travaux en régie	23 X 425	9 775 €

TOTAL HT 39 0039.93 €

RECETTES

ETAT: DETR (50%) 19 501.96 €
 Financement communal 19 501.96 €

TOTAL HT 39 003.93 €

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 9 février 2023 Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 10 février 2023 Alexis Moure